

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROUSSILLON

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont Pris Part à la délibération
15	15	15

Séance du 2 JUILLET 2018

Date de la convocation
27/06/2018

Date d'affichage
27/06/2018

Objet de la délibération

Avis – Reconfiguration de
la station d'épuration
intercommunale du Chêne
sur la Commune d'Apt

L'an deux mil dix huit et le deux juillet à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Gisèle BONNELLY, Maire.

Présents : Mme BONNELLY, M. BONHOMME, M. DEBROAS, Mme FADLI, M. Claude JEAN, M. Marc JEAN, Mme GATIN, Mme PONSAT, M. CHEMIN, M. BORDE, Mme MAZZOLINI, Mme BELLANDE

Absents excusés : M. MALBEC pouvoir à M. Marc JEAN, Mme GULINI pouvoir à Mme BONNELLY, Mme BRAZARD pouvoir à M. BONHOMME

Secrétaire : Mme FADLI

Madame le Maire explique que la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon a déposé en date du 27 décembre 2017 un dossier d'autorisation environnementale pour la reconstruction de la station d'épuration du Chêne à Apt. Conformément à l'article R. 181-38N du code de l'environnement, nous devons donner un avis sur cette autorisation.

N° 80/18

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire,
Et après en avoir délibéré,

- **DONNE**, par 15 POUR, un avis favorable sur la reconfiguration de la station d'épuration intercommunale du Chêne sur la Commune d'Apt

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Suivent les signatures.

Madame le Maire,
Gisèle Bonnelly

